

Décision n° 2016-9 ORG en date du 7 janvier 2016 du directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage portant délégation de signature au profit de Mme Aurélie GACHON

Le Directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-12, R. 232-18 et R. 232-46,

Vu la convention du 7 janvier 2016 signée entre l'Agence française de lutte contre le dopage et le Ministère chargé des sports,

Décide:

Article unique : Délégation est donnée à Mme Aurélie GACHON, conseillère régionale antidopage pour la région Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom du directeur du département des contrôles de l'Agence, les décisions prévues à l'article R. 232-46 du code susvisé.

Fait à Paris, le 7 janvier 2016

Le directeur des Contrôles

Damien RESSIOT